MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie
ARRETE MUNICIPAL
N° DST2021/117/EF

INTERDISANT LA CIRCULATION PIETONNE SUR LA PASSERELLE DU GLACIER DE BIONNASSAY
(Fermeture pour raison sécuritaire)

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 2212-1 et suivant, l'articles L2213-4
VU l'article R110-1 et suivant du Code de la Route,
CONSIDERANT l'usure d'un cable ne réunissant pas les conditions de sécurité nécessaire,
CONSIDERANT l'impossibilité d'utiliser la passerelle du Glacier de Bionnassay,
CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux en interdisant la circulation piétonne sur la passerelle du Glacier de Bionnassay,

ARRETE

Article 1 : La circulation piétonne sur la passerelle du Glacier de Bionnassay sera interdite et son platelage partiellement enlevé :

- A compter du mardi 13 juillet 2021 et jusqu'à sa réouverture administrative.

Article 2 : La signalisation nécessaire et réglementaire pour fermeture sera mise en place, de part et d'autre des chemins concernés par les services techniques et sous son contrôle.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint-Gervais les Bains le 13 juillet 2021
Le Maire,

MAIRIE DE ST-GERVAIS-LES-BAINS - 74 (Haute-Savoie)

Jean Marc PELLEX

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33